

Jeunes Populaires

Livre blanc sur la jeunesse

24 propositions pour réussir
l'autonomie des jeunes

Rédaction : Maxime Sbaihi, Hadrien Monville, Paul Bazin, Solenn Berthou, David Carmier, Yohann Moreau, Ahmed Taleb

Sommaire

10 propositions phares

Introduction, page 3

I. Formation et orientation, page 4

Propositions phares

- ✓ Inciter les étudiants à faire un stage d'au moins 3 mois tous les 2 ans au cours de leurs études supérieures et en faire une condition d'obtention du diplôme
- ✓ Développer le pré-recrutement grâce à l'alternance et atteindre le chiffre d'un million de jeunes en alternance d'ici 2012
- ✓ Mettre en place des statistiques de placement précises à la sortie de chaque formation
- ✓ Permettre aux élèves d'essayer 2 métiers avant la Terminale grâce aux stages

II. Travail des jeunes et autonomie financière, page 8

Propositions phares

- ✓ Augmenter la rémunération minimum des stages longs à 40% du SMIC et rémunérer les stages courts à 20% du SMIC, dans le public comme dans le privé
- ✓ Accorder temporairement et exceptionnellement des incitations fiscales pour chaque entreprise qui passe un contrat d'alternance avec un jeune

III. Logement, page 11

Propositions phares

- ✓ Développer la cohabitation intergénérationnelle
- ✓ Confier aux universités la gestion des logements qui relèvent des CROUS
- ✓ Redéployer le versement des APL d'une manière plus équitable et plus efficace

IV. Engagement des jeunes, page 14

Proposition phare

- ✓ Développer rapidement un service civique volontaire et rémunéré à grande échelle, et l'utiliser comme une arme face à la crise.

Introduction

La crise économique actuelle nous place, nous les jeunes, au premier front de l'inquiétude. L'entrée dans la vie active se fait de plus en plus difficilement et le chômage des jeunes repart fortement à la hausse en France, alors même qu'il était déjà parmi les plus élevés de l'Union Européenne. Pour nous, le futur rime désormais plus avec inquiétude qu'avec espoir. Alors que les générations précédentes avaient pour elles la promesse d'un avenir meilleur que celui de leurs parents, nous avons pour la première fois la sensation d'être une génération déclassée. L'angoisse et la peur font plus que jamais partie de notre quotidien, preuve en est qu'actuellement un jeune sur dix a déjà eu des pensées suicidaires.

Plutôt que de se résigner face à une telle situation, les Jeunes Populaires ont choisi de réfléchir et d'agir. Même si les politiques envers les jeunes se sont succédé au cours des 30 dernières années, la situation actuelle témoigne de leur totale inefficacité. La crise actuelle a ceci de bon qu'elle relance des débats longtemps enterrés : il y a longtemps que notre sort n'avait pas été autant abordé et discuté sur la scène publique. La gravité de la situation est donc l'occasion pour nous de formuler des propositions concrètes et d'avancer notre vision de la jeunesse. Dans le cadre de la démarche de concertation lancée par Martin Hirsch, nous voulons apporter dès maintenant notre collaboration pour le plan d'urgence pour la jeunesse et contribuer à la rédaction du livre vert. Grâce à ce livre blanc, nous voulons donc peser sur les décisions qui seront prises pour la jeunesse en nous en faisant ses porte-parole. Nous connaissons bien ses problèmes : nous les rencontrons tous les jours.

Ce que nous proposons c'est le chemin de l'autonomie. Alors que certains reprennent ce mot à la mode pour ressortir de vieilles recettes inutiles, nous y voyons au contraire un vrai concept d'avenir. L'autonomie c'est pouvoir être financièrement indépendant de ses parents sans pour autant devenir dépendant de l'Etat. C'est pouvoir choisir son logement sans avoir à trancher entre le loyer ou la qualité. C'est pouvoir choisir et savoir à l'avance où nous mèneront nos études afin de pouvoir faire un vrai choix de vie. C'est pouvoir travailler sans être considéré comme une variable d'ajustement. S'attaquer aux problèmes de la jeunesse c'est donc d'abord considérer tous les aspects de la vie d'un jeune et identifier tous les obstacles qu'il rencontre pour y apporter des solutions.

Dans notre démarche, nous nous sommes efforcés de proposer des idées nouvelles et audacieuses. Elles ne constituent pas un enième recours massif aux fonds publics qui aurait pour seul effet de nous enfoncer encore plus dans la dépendance et l'attentisme. Nous préférons valoriser le mérite et récompenser l'initiative personnelle. L'autonomie et l'insertion sur le marché du travail sont aussi le fruit d'un état d'esprit qui s'apprend très tôt, notamment dans la relation qu'entretiennent les jeunes avec la puissance publique.

Nos propositions sont ambitieuses mais réalistes. S'il n'existe pas de solution miracle au malaise de la jeunesse, nous sommes néanmoins convaincus qu'une série de changements concrets peut durablement améliorer le sort des jeunes. Le travail présenté dans les pages suivantes est le fruit d'une réflexion menée depuis plusieurs mois par un grand nombre de jeunes qui ont chacun à leur manière apporté leur pierre à cet édifice. Nous espérons ainsi peser sur les décisions prises par le Président de la République et le gouvernement pour que la jeunesse retrouve durablement l'espoir.

Benjamin Lancar, Président des Jeunes Populaires
Maxime Sbahi, Responsable National des Etudes

Formation et orientation

4 propositions phares :

- ✓ **Inciter les étudiants à faire un stage d'au moins 3 mois tous les 2 ans au cours de leurs études supérieures et en faire une condition d'obtention du diplôme**
- ✓ **Développer le pré-recrutement grâce à l'alternance et atteindre en particulier le chiffre d'un million de jeunes en alternance d'ici 2012**
- ✓ **Mettre en place des statistiques de placement précises à la sortie de chaque formation**
- ✓ **Permettre aux élèves d'essayer 2 métiers avant la Terminale grâce aux stages**

*Si la jeunesse est inquiète, c'est qu'elle ne parvient pas à se projeter dans l'avenir. Elle n'a plus confiance dans l'éducation qu'elle reçoit, elle n'est pas armée pour s'orienter dans la jungle des formations et se sent plus que démunie face au marché de l'emploi. **Aujourd'hui, l'école de la République n'est plus une école de la réussite.***

Pour donner aux jeunes Français les clés de leur autonomie et leur permettre de surmonter la crise, les Jeunes Populaires souhaitent que les pouvoirs publics s'engagent dans un effort sans précédent en faveur de l'orientation et de la formation professionnelle des jeunes.

Mettre l'emploi et la mobilité au cœur de l'enseignement supérieur

Un constat

Contrairement aux filières professionnelles et aux grandes écoles, l'Université, où 1,4 million de jeunes étudient, est déconnectée du monde réel et forme mal à l'emploi. Dans son rapport « De l'université à l'emploi » Patrick Hetzel explique : « Il convient de considérer que l'université a trois missions qui sont complémentaires entre elles: la création du savoir, la diffusion des connaissances et l'insertion professionnelle des étudiants. » Trop de filières concentrent beaucoup d'élèves dans un enseignement qui n'offre que très peu de débouchés. Les universités rechignent à s'ouvrir sur l'extérieur, et les entreprises en ont souvent une image très négative. Les maquettes pédagogiques ne font trop souvent que peu de place à un enseignement qui puisse être valorisé auprès d'un recruteur.

Notre vision

*Il est possible de concilier la transmission du savoir, la formation de l'intelligence du citoyen de demain, avec les nécessités de la préparation au monde du travail. Afin de préparer les étudiants à l'insertion dans le monde professionnel, il faut faire rentrer l'emploi dans l'université. Il faut multiplier les liens entre l'université et l'entreprise, afin que ces dernières soient amenées à y recruter leurs salariés. **Pour cela, développer l'esprit d'entreprise des étudiants est essentiel.***

Proposition 1 : Inciter les étudiants à faire un stage d'au moins 3 mois tous les 2 ans au cours de leurs études supérieures et en faire une condition à l'obtention du diplôme

Il faut inclure dans le cursus de toutes les formations une **période de stage d'au moins trois mois tous les deux ans d'études**. Ces stages doivent être impérativement rémunérés dès le premier mois (voir chapitre 2), et être pris en compte pour l'attribution de droits sociaux (chômage, retraite,...). Une base de données alimentée par le personnel de l'université doit proposer des stages aux étudiants grâce à des plateformes de recherche modernes. **La réalisation effective de ces stages doit conditionner l'obtention du diplôme à la fin de la formation.**

Le stage permet à l'étudiant de découvrir un métier en rapport avec sa formation, et de préciser ainsi son projet professionnel. En plus du développement des compétences, il est aussi l'occasion de construire un premier réseau dans le monde professionnel, qui sera extrêmement utile à la sortie des études. Enfin, **le stage permet à l'étudiant de gagner en autonomie grâce à la rémunération de son travail et à l'apprentissage des codes nécessaires à l'insertion dans l'entreprise.**

Proposition 2 : développer les expériences à l'étranger et en faire une condition d'obtention du diplôme

Nous souhaitons également **que la totalité d'une classe d'âge entre 10 et 25 ans puisse effectuer au moins un voyage dans un pays européen.** Cette mesure renforcerait le sentiment d'appartenance européenne et serait un vecteur fort d'ouverture sur le monde. Pour les étudiants n'en ayant pas les moyens, elle pourrait notamment être financée par un prêt à taux zéro (cf. Proposition 6).

Proposition 3 : Développer le pré-recrutement grâce à l'alternance et atteindre le chiffre d'un million de jeunes en alternance d'ici 2012

Les contrats d'alternance – apprentissage ou professionnalisation – permettent aux jeunes de suivre une formation tout en travaillant dans une entreprise. C'est un véritable système gagnant-gagnant qui permet à l'entreprise de former les jeunes sur mesure, et donc potentiellement de les embaucher a posteriori, et de donner la possibilité à ces derniers de développer leurs compétences sur le terrain tout en touchant un salaire. C'est donc **un véritable système de pré-recrutement bénéfique à tous.** Le développement de l'apprentissage en particulier doit être érigé en priorité : pont entre le monde scolaire et le monde de l'entreprise, il permet aux jeunes d'apprendre un métier. **L'enseignement supérieur doit se fixer un objectif d'un million de jeunes en alternance en 2012.** D'ici 2015, 1 étudiant sur 4 devra être apprenti. Pour cela, il faut multiplier les domaines d'études et de formation où l'alternance est accessible, créer de nouveaux cursus exploitant au maximum la piste de l'apprentissage. Il faut également offrir à tous les étudiants en dernière année de formation (M2, dernière année de grande école, de BTS, etc.) le choix entre une année classique et une année en alternance. Afin que tous puissent avoir accès, il est nécessaire de développer l'information sur l'apprentissage dans les facs, éventuellement via une campagne de communication.

Il est souhaitable que les jeunes apprentis voient leur travail accompagné et valorisé. Pour cela, il faut organiser un suivi, par l'établissement d'enseignement supérieur, de l'apprenti en milieu de période pour permettre le cas échéant un allongement de la formation ou une réorientation. Il est également nécessaire de **créer un livret de suivi avec les appréciations des responsables des apprentis qui puisse accompagner le CV lors des entretiens d'embauche.**

Proposition 4 : Mettre en place des statistiques de placement précises à la sortie de chaque formation

Afin d'éviter les échecs dus à une orientation manquée, il est essentiel que chaque établissement d'enseignement supérieur publie des **statistiques de placement pour chacune de ses formations.** Ces statistiques doivent obligatoirement mentionner le taux d'emploi à la sortie de la formation, les secteurs de débouché, le salaire médian et le temps de recherche d'un emploi. Les données devront être rassemblées à deux horizons : 1 an et 3 ans afin d'intégrer une vision à moyen terme.

Afin de faciliter la réalisation de ces statistiques et de permettre la création d'une communauté rassemblant les anciens et les nouveaux élèves, il faut **inciter les universités à créer des réseaux d'anciens élèves.** Ces réseaux permettent aux étudiants actuels de nouer des contacts qui les aideront dans leur orientation. L'ensemble de ces données devront être contrôlées par la DGES.

Proposition 5 : Développer les cours de « pratique » et l'enseignement par les professionnels, ainsi que les « journées de l'entreprise »

Pour rapprocher le monde du savoir de celui du travail, il est essentiel de développer les cours de « pratique » et l'enseignement par des professionnels, ainsi que les « journées de l'entreprise ». La préparation efficace des étudiants passe par la création d'un **module professionnel de préparation à la rédaction de CV et de lettres de motivation ainsi qu'à l'entretien**, et par le développement des compétences professionnelles de base (informatique). Pour impliquer davantage l'entreprise dans l'université, des concours à destination des étudiants et lancés par les entreprises doivent voir le jour.

Proposition 6 : Instaurer un prêt à taux zéro Erasmus pour encourager la mobilité géographique, élément clé de l'insertion professionnelle

L'autonomie des jeunes et leur adaptation aux contraintes du marché du travail passent par une plus grande mobilité, professionnelle et géographique. **Nous pensons que la mobilité internationale des jeunes et la maîtrise de l'anglais sont des éléments clé dans une économie mondialisée.** Afin d'encourager les étudiants les moins favorisés à aller étudier dans d'autres pays européens grâce au programme Erasmus, nous proposons la création d'un prêt à taux zéro. Aujourd'hui, 86% des étudiants qui partent une année dans le cadre du programme Erasmus estiment que leurs parents ont des revenus supérieurs à la moyenne (selon Ecotec). Pour que tous les jeunes puissent bénéficier de l'expérience d'un séjour étudiant ou professionnel en Europe, il faut permettre l'accès à une source de financement peu coûteuse.

Proposition 7 : Supprimer les ZEP et instaurer des pourcentages de lycéens des quartiers dans les facs pour mettre fin à la ségrégation universitaire et promouvoir la mobilité sociale

En Ile de France, un système d'affectation prioritaire des bacheliers attribue en priorité des places dans les universités relevant de l'académie où ils ont obtenus leur baccalauréat. Ce système aboutit à un phénomène de ségrégation décrit par la Cour des Comptes dans un rapport de 2006. Il vise à garantir un nombre d'étudiants aux universités franciliennes hors de Paris au détriment du choix des élèves et de la diversité sociale. Pour agir en faveur de la formation des jeunes des quartiers et rétablir l'ascenseur républicain, une politique ambitieuse de mobilité sociale doit être menée.

Nous souhaitons que les élèves soient libres de s'inscrire dans l'université de leur choix et que les universités aient un quota d'élèves des quartiers ou zones défavorisées à respecter. Chaque université sera obligée d'accueillir au moins un pourcentage d'élèves choisis selon des critères géographiques. Ces critères pourront reposer sur les établissements classés RAR¹ ou sur un découpage départemental.

Il faut aussi agir en amont dès le secondaire, **nous proposons de supprimer les ZEP pour éviter la dispersion des moyens et la superposition des structures qui déservent finalement les élèves.** Il ne faut garder qu'une appellation dotée d'une hiérarchisation des zones qui permettra un meilleur ciblage des moyens.

¹ Les RAR ou « Réseaux Ambition Réussite », créés en 2006, sont au nombre de 249 sur l'ensemble du territoire français

Agir dès le secondaire : l'école doit former les citoyens et les travailleurs du futur

Le constat

120 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme : en période de crise, ce sont eux les plus vulnérables. Le déficit d'orientation se ressent à tous les niveaux : les voies professionnelles au lycée sont dévalorisées, les collégiens choisissent la voie générale par défaut, les lycéens sont mal informés sur les multiples voies de l'enseignement supérieur. Les lycéens n'ont aucune idée des métiers et des secteurs qui recrutent.

Notre vision

*L'école doit donner à chaque élève les clés de son futur parcours de citoyen, et poser les bases de son orientation professionnelle. Couper le secondaire de l'extérieur, de la vie de la Cité et du monde du travail prive l'élève d'une ouverture sans laquelle il ne peut de projeter dans l'avenir. Enfermé dans une formation qui ne lui correspond pas, il perd ses chances d'accéder à l'autonomie par son travail. Il est essentiel de **construire pour chaque collégien/lycéen un parcours de découverte et d'insertion dans le monde professionnel**. Pour cela, les Jeunes Populaires proposent de repenser intégralement le système d'orientation dès le collège.*

Proposition 8 : Généraliser les stages en fin de collège et au lycée pour faire découvrir aux jeunes jusqu'à 2 métiers

Le stage en milieu professionnel d'une semaine en 3ème est un succès. Première approche du monde du travail, il permet aux jeunes de préparer leur orientation. Selon un sondage récent effectué sur Internet, plus de 80% des parents d'élèves pensent que ce stage est une très bonne chose et plus de 60% souhaitent le rallonger. Cependant, il est souvent perçu comme trop court et insuffisant car il ne permet de connaître qu'un métier. Il est nécessaire de **généraliser ce stage, d'une semaine au moins, en milieu professionnel pour les élèves de 3ème et de 2nde**. Ainsi, au cours de leur scolarité, les jeunes auront découvert deux métiers différents. L'organisation de ces stages sera laissée à l'initiative des établissements scolaires. Nous souhaitons que ces stages fassent partie intégrante du cursus et fassent l'objet d'une évaluation par un maître de stage, et par un jury qui notera le rapport de stage et la soutenance orale de l'élève stagiaire. Ces évaluations seront relevées dans un **cahier de stage qui permettra au principal/proviseur de suivre l'évolution des expériences de l'élève, et qui pourra accompagner le jeune dans sa recherche d'emploi**.

Proposition 9 : Placer l'orientation des élèves sous la responsabilité du principal/proviseur de l'établissement

Il est urgent de redéfinir la fonction de conseiller d'orientation psychologue, dont tous dénoncent l'inadaptation aux besoins réels des élèves. Aujourd'hui, les C.O.P. ne sont pas suffisamment formés, manquent de connaissances sur le fonctionnement de certaines filières (classes préparatoires), et ne sont pas conscients des besoins du marché du travail (secteurs en tension,...). Le résultat est, au mieux, une crise de confiance entre conseillers, élèves et parents lorsque ceux-ci sont informés ; au pire, une orientation désastreuse pour l'élève. **L'orientation des élèves doit être placée sous la responsabilité du principal/proviseur de l'établissement**. Celui doit développer une politique active d'information, en collaboration avec les C.O.P. qui doivent bénéficier d'une formation continue : réunions avec les parents, rencontres-métiers, sorties de classe pour assister à un cours de classe préparatoire, présentation des filières professionnelles, stages d'insertion d'immersion en entreprises pour rester au contact du terrain, etc. Par ailleurs il serait utile de rendre automatique dès la 3ème une intervention semestrielle d'un professionnel (parent d'élève ou autre) pour qu'il puisse expliquer et présenter son métier aux élèves.

Travail des jeunes et autonomie financière

2 propositions phares :

- ✓ **Accorder exceptionnellement en 2009 des incitations fiscales pour chaque entreprise qui passe un contrat d'alternance avec un jeune afin de les inciter à embaucher malgré la crise**
- ✓ **Augmenter la rémunération minimum des stages longs à 40% du SMIC et rémunérer à 20% du SMIC les stages courts, dans le public comme dans le privé**

Le constat

La France n'encourage pas assez ses enfants à travailler. L'allongement des études sans possibilité de travailler en parallèle est un frein pour tous ceux qui recherchent l'autonomie. Les jeunes peinent à s'insérer sur le marché du travail et restent, en pleine crise, la variable d'ajustement des entreprises. Si le chapitre précédent visait à voir comment mieux préparer et former notre jeunesse au marché du travail, celui-ci se penche sur le travail des jeunes et leur insertion professionnelle, garante de leur autonomie financière.

Notre vision

L'autonomie est une conquête. Elle ne s'octroie pas par une allocation qui ne ferait que rendre plus dépendants les jeunes en les déresponsabilisant. Il faut que chaque jeune puisse, par son travail, gagner son autonomie. Mais l'emploi des jeunes n'est pas un problème limité aux étudiants, l'autonomie des jeunes est aussi celle de ceux qui ont quitté l'enseignement secondaire ou supérieur et cherchent à s'insérer sur le marché de l'emploi. Le gouvernement l'a compris, en mettant l'accent sur l'alternance.

Proposition 10 : accorder exceptionnellement en 2009 des incitations fiscales pour chaque entreprise qui passe un contrat d'alternance avec un jeune

L'alternance – contrats d'apprentissage ou de professionnalisation – constitue une piste structurelle majeure pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. **Les formations en alternance doivent être développées et encouragées, encore plus en cette période de crise.** C'est pourquoi un geste fort doit être réalisé pour inciter les entreprises à recruter des jeunes en alternance en 2009. Actuellement un crédit d'impôt est déjà accordé avec un montant égal au nombre moyen annuel d'apprentis dont le contrat a atteint une durée minimale d'un mois multiplié par 1 600 €. En temps de crise, nous estimons qu'il faut exceptionnellement aller plus loin et **nous proposons que les entreprises versant un salaire à un jeune en contrat d'alternance bénéficient d'un bonus annuel allant de 1 000 à 2 000 euros (selon la situation du jeune apprenti).** Cette mesure, applicable en 2009 voire 2010, serait temporaire. Il nous apparaît plus que jamais nécessaire d'aider la jeunesse à s'insérer sur le marché du travail et de préparer cette jeunesse à « l'après-crise ».

Proposition 11 : Rémunérer les stages au minimum 20% du SMIC les 2 premiers mois et au minimum 40% du SMIC à partir de 2 mois, dans le public comme dans le privé

La législation n'implique aucune obligation de verser une gratification pour les stages de moins de 3 mois. Pour les stages de plus de plus de 3 mois la gratification minimum est équivalente à 31% du SMIC. Pourtant, les stagiaires, en dépit de leur statut, travaillent souvent de manière « productive » et constituent une main d'œuvre utile pour les entreprises. De plus, en temps, de crise, les jeunes multiplient les stages faute de trouver un premier emploi, voyant leurs ressources sérieusement réduites.

Nous souhaitons d'abord abaisser ce plafond de 3 mois à 2 mois, et passer de 31% à 40% du SMIC, niveau qui demeure acceptable pour les entreprises. Cette augmentation de rétribution significative pour les stagiaires constituerait un gain de pouvoir d'achat conséquent et un coup de pouce pour leur autonomie financière. Cette barrière des 40% pourrait grimper progressivement vers les 50%.

Nous souhaitons ensuite que les stages de moins de 2 mois soient rétribués dès le premier jour, et ce à un minimum de 20% du SMIC. Si les entreprises peuvent difficilement attendre un rendement productif d'un stagiaire sur des très courtes périodes, il nous paraît essentiel de reconnaître que tout travail et investissement mérite rétribution.

Nous demandons enfin que les stages dans le public soient gratifiés selon les mêmes modalités que dans le privé : un système à 2 vitesses n'est pas acceptable. L'Etat doit être exemplaire.

Proposition 12 : Créer une passerelle entre le Pôle Emploi et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et valoriser ces derniers

Pour les jeunes qui suivent une formation en alternance, il est souvent bien plus compliqué de trouver une entreprise qu'une école. Une inscription à un CFA devient définitive à la signature d'un contrat d'apprentissage. Si le jeune ne trouve pas d'entreprise en octobre il sera en quelque sorte « mis à la rue » par le centre de formation et il sera trop tard pour qu'il s'inscrive en université ou dans d'autres lycées. Il s'agit à tout prix d'éviter que ces jeunes se retrouvent pendant une année « à ne rien faire ».

Nous souhaitons que **le pôle emploi s'engage à trouver une entreprise avant la rentrée pour tout jeune en apprentissage qui se sera inscrit en début d'année (février-mars) au Pôle Emploi.** Dans le cas échéant, le Pôle Emploi versera la taxe d'apprentissage au CFA qui constitue une des seules ressources pour son bon fonctionnement et qui surtout permettra au centre de formation d'assurer la formation du jeune en attendant qu'il trouve une entreprise d'accueil. Le jeune se doit, pendant le temps où théoriquement il est en entreprise, de mener des recherches actives d'entreprise en étroite collaboration avec le Pôle Emploi. Pour les quelques jeunes qui perdent leur entreprise en cours de formation, un système doit leur permettre de rejoindre un lycée ou une université où ils peuvent continuer leur formation initiale jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Pour valoriser les CFA qui marchent, nous proposons **la création d'une liste de CFA d'excellence** sur le modèle allemand. Ces CFA pourraient développer des collaborations avec les grandes écoles. Nous proposons à l'inverse de créer une liste noire des CFA frauduleux qui ne remplissent pas correctement leur rôle de formation et détournent le système dans un but financier.

Pour promouvoir et valoriser l'apprentissage, nous proposons que **chaque CFA crée une délégation d'apprentis** (groupe de 5 personnes par exemple) et lui accorde un nombre d'heures à utiliser pour aller promouvoir l'apprentissage dans les établissements scolaires en période de choix de l'orientation. **Dans le même esprit, des campagnes de marketing, financées par les centres eux-mêmes, doivent être développées.** En outre, cela développerait la concurrence entre les CFA qui n'auraient d'autres choix que d'améliorer les conditions de travail pour leurs élèves.

Enfin, nous proposons de valoriser le travail fourni par les jeunes dans les TPE et PME en **déchargeant l'employeur d'une partie des charges salariales du maître d'apprentissage pour la reverser aux jeunes apprentis.** Les jeunes toucheraient ainsi un meilleur salaire, car il est aujourd'hui parfois plus intéressant de passer son diplôme en formation initiale et de travailler les week-ends.

Proposition 13 : Encourager le travail étudiant et adapter l'université dans ce sens

Etre autonome, lorsque l'on est étudiant, c'est avoir la possibilité de travailler parallèlement à ses études. **Il est essentiel d'encourager les emplois étudiants, notamment en leur ouvrant des crédits ECTS.** Ces emplois doivent, dans la mesure du possible, être en lien avec la formation suivie par les étudiants.

Afin de ne pas nuire à la réussite en cours, il faut que les jeunes puissent travailler un nombre d'heures limitées tout en recevant une rémunération indispensable à leur autonomie. C'est pourquoi il faut libérer le travail du dimanche pour les étudiants : 8h travaillées le dimanche, ce sont 16 heures payées. Le rapport de Laurent Bérail (2008) démontre qu'en deçà de 15 heures par semaine, travailler pendant la scolarité ne présente aucun risque pour la réussite scolaire.

L'université doit faire preuve de flexibilité pour permettre le travail des étudiants, notamment en développant les cours du soir et sur Internet et en modulant les emplois du temps. De même, les entreprises doivent pouvoir moduler les heures de travail, notamment en période d'examens. Pour que le travail des étudiants ne perturbe pas leurs études, les universités doivent développer les emplois sur leur campus à destination des étudiants : accueil, surveillants de bibliothèque, etc. Enfin, travailler participe au financement des études, mais la rémunération est souvent insuffisante.

Proposition 14 : Etendre les mesures de la loi TEPA relatives au travail étudiant à l'ensemble des moins de 30 ans qui souffrent d'un manque d'autonomie

L'exonération des revenus du travail doit pouvoir concerner l'ensemble des jeunes dont les revenus, additionnés à ceux de leurs parents, sont en deçà d'une limite fixée afin de cibler les jeunes les moins favorisés.

Proposition 15 : Etablir un véritable contrat d'autonomie pour tous les jeunes désirant financer leurs études de manière autonome

Nous demandons la création d'un véritable contrat d'autonomie passé entre l'Etat et les jeunes faisant des études ou en recherche d'emploi. La possibilité sera donnée de signer **un contrat d'autonomie qui donnera le droit de poursuivre ses études de manière autonome moyennant l'attribution d'un prêt à taux zéro ou de suivre un programme rémunéré d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi**. Dans un esprit de justice et de responsabilité, cette aide devra être remboursable. Son remboursement n'interviendra que lorsque son bénéficiaire aura stabilisé sa situation dans un emploi durable et correctement rémunéré.

Logement des jeunes

3 propositions phares :

- ✓ **Développer la cohabitation intergénérationnelle**
- ✓ **Confier aux universités la gestion des logements qui relèvent des CROUS**
- ✓ **Redéployer le versement des APL d'une manière plus équitable et plus efficace**

Le constat

Au début de la décennie, les études faisaient apparaître clairement une tendance à l'allongement de la cohabitation des jeunes avec leurs parents. Cette situation s'explique principalement par l'allongement des études et est ainsi indissociablement liée à la non-activité des jeunes. C'est en France que le lien entre activité et indépendance résidentielle est le plus marqué, les jeunes actifs en emploi ayant jusqu'à 50% de chances de plus de vivre dans un logement indépendant. Environ 60% des jeunes de 18 à 29 ans ont quitté le domicile parental. Parmi ceux là, un sur trois trouve que son logement est trop petit, et la même proportion dit avoir du mal à le chauffer. Ces chiffres illustrent les difficultés plus fortes des jeunes en matière de logement. L'offre de logements des CROUS n'est pas de nature à apporter une solution efficace à ces problèmes : elle ne concerne qu'un étudiant sur dix, et seulement trois boursiers sur dix. Les aides au logement ont un effet redistributeur certain bien qu'amoindri ces dernières années. Ce sont soit l'aide de logement à caractère social (ALS) soit l'aide personnalisée au logement (APL). Au total, l'ensemble des aides personnelles au logement (ALS, APL et ALF) représentent 13,8Md€ en 2007. Environ 700 000 étudiants touchent une aide au logement, pour un coût estimé à 1 milliard d'euros. Il semble ainsi que ces aides sont insuffisamment ciblées et progressives comme l'avait déjà fait remarquer la Cour des Comptes en 2007.

Notre vision

L'autonomie des jeunes est pour nous indissociable de leur autonomie géographique, c'est-à-dire de leur capacité à se loger là où ils font leurs études et/ou travaillent sans dépendre de leur famille. L'offre de logements doit être augmentée - création de logements et utilisation de ressources existantes - et considérée comme un domaine de compétences des universités et des écoles. Dans ce sens, nous saluons l'initiative de créer de grands campus : nous concevons l'université comme un lieu de vie et pas seulement d'enseignement. Nous saluons également l'effort massif consacré au logement étudiant depuis 2007 : dépôt de garantie ramené à 1 mois seulement, création de 5 000 logements neufs et 7 000 rénovations en 2008, 47 millions d'euros supplémentaires pour le logement étudiant dans le cadre du plan de relance. Dans un souci d'efficacité et de justice sociale, nous souhaitons que les différentes aides au logement se concentrent davantage sur les jeunes les plus en difficulté.

Proposition 16 : Développer la cohabitation intergénérationnelle

L'offre des CROUS ne concerne que 6% de l'offre de logements étudiants. La qualité et l'importance du parc privé de logements étudiants demeure donc une priorité forte. Nous proposons de développer la cohabitation entre personnes âgées et étudiants. Ces derniers payeraient leur loyer moins cher. Une étude INSEE de 2005 révèle qu'environ 4 millions de personnes âgées vivent seules en France.

Aujourd'hui, ce système est uniquement organisé par le milieu associatif. Il faut aller plus loin et **créer un contrat-type reconnu par l'Etat qui explicite les engagements des deux parties pour les rassurer et les inciter**. Une mise en relation et un suivi devraient être assurés par un organisme dédié. Un mécanisme d'incitation financière devrait être mis en place. Outre l'intérêt pour les jeunes de se loger, nous concevons cette piste comme un signe fort de solidarité intergénérationnelle. Elle permet de favoriser l'autonomie des jeunes tout en luttant contre l'isolement des seniors.

Proposition 17 : Confier aux universités la gestion des logements qui relèvent des CROUS.

La gestion des logements étudiants relève des CROUS, structures indépendantes. Cette situation n'incite pas les universités à se sentir concernées par les problèmes de logement de leurs étudiants. **Nous proposons ainsi de transférer aux universités la gestion des logements étudiants, et le financement afférent.** Comme les universités américaines, les universités françaises doivent exercer cette compétence fondamentale.

Proposition 18 : Inciter les entreprises privées à financer le logement étudiant

Les universités acquérant une nouvelle compétence devront trouver des moyens supplémentaires pour offrir des conditions de vie de qualité à leurs étudiants. Nous proposons d'encourager les entreprises privées à participer à des fondations universitaires dont l'objet sera le financement de logements universitaires (type « dorms » américains). Il faudra permettre à ces entreprises d'exploiter par la suite ces bâtiments

Proposition 19 : Créer des bourses au logement sur Internet pour chaque université

Il n'existe que très rarement une centralisation des offres de logement. Nous proposons que chaque université mette en place sur son site Internet une « bourse » de logement qui permette aux étudiants d'accéder gratuitement à ces informations. Cela faciliterait en outre les démarches des propriétaires.

Proposition 20 : Revoir le mode de distribution des APL et aller vers plus de progressivité

Les APL sont accordées à tous les étudiants sous de faibles conditions de revenu. Ces aides ne font ainsi l'objet d'aucun ciblage. En outre, il est probable que ces aides entretiennent des prix artificiellement élevés sur le marché de l'immobilier. En 2007 la Cour des Comptes avait critiqué le système des APL et son manque d'efficacité sociale : elle préconisait de « réduire progressivement l'effectif bénéficiaire ». **Nous proposons que les APL soient attribués de manière plus progressive, en se concentrant davantage sur les étudiants les plus défavorisés et notamment les étudiants boursiers.** Cette distribution, pour être équitable, doit désormais prendre aussi en compte le revenu des parents. Il faudrait donner davantage aux étudiants provenant de milieux défavorisés et proportionnellement moins à ceux qui peuvent être aidés par leurs parents.

Proposition 21 : Favoriser l'accession à la propriété des primo-accédants en imposant notamment aux communes 10% de logement primo-accédants dans chaque opération immobilière

L'accession à la propriété constitue bien souvent un problème pour les jeunes. **Nous pensons que l'Etat doit encourager les communes à développer le logement primo-accédants et fixer un quota minimum de logements primo-accédants dans les programmes immobiliers** - en plus des 20% de logements sociaux imposés par la loi SRU. Nous proposons également d'imposer un nombre de logement minimum par hectare sur ces programmes (20 logements par hectare avec un COS de 0,40) afin de réduire le coût moyen des logements construits.

Pour encourager financièrement les communes qui jouent le jeu, nous proposons parallèlement d'augmenter la taxe forfaitaire sur la cession des terrains devenus constructibles à 33,3%. La France demeure un des seuls pays où les propriétaires concernés peuvent bénéficier d'un prix de revente considérablement multiplié (jusqu'à 100 fois le prix initial) sans contrepartie systématique ou imposition significative. Nous souhaitons que la taxe sur les plus-values existantes soit systématisée et s'applique de plein droit dans toutes les communes, et qu'elle soit fixée à 33,33% de la plus-value. Une partie de cette taxe reviendrait aux communes pour les aider notamment à financer le pass-foncier: les subventions versées par les communes aux ménages dans le cadre de ce pass-foncier sont en effet coûteuses. L'autre partie reviendrait à l'Etat qui s'en servirait

pour bonifier les communes exemplaires en matière de logement primo-accédants. Ce système permettrait d'inciter les communes à la fois à ouvrir de nouvelles zones constructibles et à développer sur leur territoire des logements primo-accédants. En outre, il permettrait d'éviter la rétention foncière qui soutient l'inflation des prix des terrains : les propriétaires seraient imposés indépendamment de la date d'acquisition de la propriété (contrairement à aujourd'hui où, après 15 ans, la plus-value réalisée est exonérée d'impôts).

De plus, nous proposons que le montant de la taxe foncière pour tout terrain qui est en zone constructible depuis plus de 36 mois soit le même que pour un terrain à bâtir, notamment pour inciter les propriétaires à libérer des surfaces constructibles. Pour être pertinente, cette mesure doit être systématisée dans toutes les communes.

Enfin, nous souhaitons que les frais notariés pour les primo-accédants soient réduits.

Engagement des jeunes

Une proposition phare :

- ✓ **Développer rapidement un grand service civique volontaire et rémunéré, et l'utiliser comme une arme face à la crise.**

Le constat

L'image de notre jeunesse est celle d'une génération qui peine à se saisir des armes de la citoyenneté. Seulement 1% des jeunes s'engagent dans un parti politique, et seulement 1 sur 4 au sein d'une association (sport non compris). Cette désaffectation de la jeunesse par rapport aux formes classiques de l'engagement reflète un sentiment fort d'impuissance et de résignation : notre génération doute de son emprise sur le monde et sur l'avenir. Pour autant les jeunes n'hésitent pas à se mobiliser sous des formes plus ciblées et plus ponctuelles qui leur donnent le sentiment d'être vraiment utiles et de faire progresser des actions concrètes. Beaucoup de jeunes souhaiteraient en effet s'engager, se rendre utiles, trouver leur place, être reconnus et valorisés, et pourtant on ne leur offre rien.

Notre vision

Il faut aider les jeunes à mettre leur énergie, et ils en ont tous, au service d'un projet, au service des autres. Il existe aujourd'hui un vide entre la sphère privée et la sphère publique –école- qui doit être rempli. 20 ans demeure l'âge de l'engagement, l'âge auquel on souhaite donner du sens à sa vie. A l'indignation notre génération doit préférer l'action, à la contestation elle doit préférer l'initiative. Notre génération n'est pas allergique à l'engagement, mais doit retrouver la sensation de pouvoir influencer et de pouvoir exister. Elle n'est pas allergique aux responsabilités, mais souhaite au contraire qu'on lui donne les moyens de se rendre utile. Nous souhaitons valoriser l'engagement et l'initiative comme apprentissage de la citoyenneté et comme étape vers l'autonomie. Nous concevons le brassage social comme une expérience enrichissante, la participation à un projet comme une démarche utile pour la société et valorisante pour les jeunes. Qu'elle soit scolarisée, en rupture de scolarité, entrée dans la vie active ou à la recherche d'un emploi, notre jeunesse doit se voir offrir les moyens de s'investir dans des actions utiles à la collectivité, de développer ses talents et de participer à la vie de la cité.

Proposition 22 : Développer à grande échelle un service civique volontaire compris entre 3 et 6 mois, rémunéré 650 euros par mois

Le Service Civique Volontaire (SCV) déjà existant est trop fragmenté et bénéficie à trop peu de jeunes : méconnu, il pâtit de sa lourdeur administrative et de la faiblesse de sa communication. Pourtant, 90% des jeunes qui en ont bénéficié reconnaissent qu'il a été une expérience valorisée et valorisante. C'est pourquoi nous proposons de créer un Service Civique à grande échelle afin que chaque jeune entre 18 et 25 ans ait la possibilité de se mettre au service de la collectivité, et cela, dans les meilleures conditions possibles. **Valorisant et responsabilisant pour les jeunes, il est une étape sur le chemin de l'autonomie et de l'émancipation.** En temps de crise, il doit être une opportunité pour les jeunes sans emploi.

Ce service civique doit être doté de moyens importants et suffisants pour toucher suffisamment de jeunes et pour toucher toutes les populations. Sur le modèle italien, il doit progressivement être élargi et voir le nombre de bénéficiaires croître, et créer un effet d'entraînement.

Il doit être doté d'un statut clair et offrir aux jeunes une reconnaissance : nous proposons qu'il donne droit dans les parcours scolaires à des crédits ECTS et qu'il donne accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le service civique a également vocation à apparaître sur le CV des jeunes. Il doit être perçu et reconnu comme une expérience valorisante : les missions effectuées

permettent de mobiliser et d'acquérir des compétences diverses, développement l'autonomie et exigent d'assumer des responsabilités.

Il doit s'inscrire dans le cadre de missions d'intérêt général : moment fort de pratique de la citoyenneté, le service civique doit être au service de la société. Les missions doivent répondre à des enjeux sociaux ou environnementaux. Le service civique doit constituer un temps de brassage social et générationnel, où se rencontrent des jeunes et des publics d'horizons divers. Nous souhaitons que les missions soient variées et ne se limitent pas à quelques domaines prioritaires.

Il doit être volontaire. Outre les contraintes financières et pratiques, il est plus difficile de valoriser quelqu'un pour ce qu'on l'oblige à faire. Comme l'a souligné Luc Ferry, il ne faut pas que cela soit une « punition » pour les jeunes mais un « cadeau ». Les structures prêtes à accueillir des jeunes attachent d'ailleurs une importance considérable au volontariat et à l'engagement. Le risque existe aussi qu'on empiète sur des emplois.

Il doit être rémunéré, au moins 650 euros par mois. On ne peut pas demander aux jeunes de s'engager dans la cité si l'on ne subvient pas à leurs besoins. En temps de crise, cette rémunération doit constituer un matelas de secours pour tous les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi.

Il doit durer entre 3 et 6 mois et être souple dans son application, afin que les étudiants ou les jeunes actifs, par exemple, ne soient pas défavorisés, mais au contraire encouragés dans cette démarche.

Il doit être financé et coordonné par l'Etat, en relation avec les associations, les collectivités locales, représentants des jeunes, syndicats, entreprises. Nous souhaitons la création d'une fondation chargée de gérer et de lever les fonds, mais aussi de sélectionner les projets ouverts aux jeunes concernés. Chaque ministère, au prorata de son budget, pourrait également verser une contribution.

Proposition 23 : Développer un véritable service civique européen pour enrichir le parcours des jeunes et leur permettre de découvrir l'Europe

La question du service civique se posant dans d'autres pays européens, **nous souhaitons à terme la mise en place d'un Service Civique Européen**, même s'il ne concernerait que peu de jeunes dans un premier temps. La mise en place d'un service civique au niveau européen permettrait à chaque jeune d'effectuer une mission d'intérêt général dans un pays de l'Union Européenne de son choix. Expérience enrichissante et constructive pour les jeunes, cette mesure permettrait de combiner mobilité européenne et engagement civique. Mobiliser la jeunesse permettrait également de relancer l'Europe et de la rapprocher des citoyens. Alors que l'Europe traverse depuis quelques années une crise citoyenne comme en témoigne le faible attachement des populations nationales aux valeurs européennes, un service civique européen serait un pas concret vers une meilleure perception de la citoyenneté européenne. Ce serait également un moyen de donner du sens à cette communauté de destin à laquelle nous croyons tous.

Proposition 24 : Développer de vraies junior associations dans les lycées et valoriser l'engagement des jeunes par des crédits ECTS

Il est important de développer le sens de l'initiative et le sens civique des jeunes dès le lycée, voire même dès le collège. **Nous souhaitons que cet engagement, via des junior associations dotées d'un statut clair, soit reconnu et valorisé à travers des crédits ECTS.** Ces activités extra-scolaires et l'engagement associatif doivent être encouragés. D'une part, ils permettent de développer des compétences, un dynamisme et un relationnel essentiels dans la vie professionnelle, d'autre part ils permettent d'orienter l'énergie des jeunes vers la réalisation de projets ou buts valorisants pour eux. Garante de la transmission du savoir, l'école doit aussi être un lieu d'expression et d'initiative. Elle doit sensibiliser les jeunes sur le sens de l'engagement et développer leur esprit critique, et fournir un cadre viable pour les accompagner dans leurs projets.